



Frais de mainlevée 6 ans après la vente

Par Buz42

Bonjour, j'ai reçu ce mail 6 ans après la vente de mon appartement (a savoir que j'avais fait racheter mon crédit du crédit mut vers le crédit agricole en 2010). Est ce normal après 6ans ? Merci

Chère Madame, Cher Monsieur,

Je reviens vers vous au sujet de l'affaire citée en référence, savoir : la vente de votre appartement de xxxxx.

A l'époque, nous avons effectué la mainlevée de l'inscription du CxxxxxT AxxxxxxxE. Nous avons soldé votre compte financier en comptabilité.

Restait celle du CxxxxxT MxxxxxL.

Mr xxxxxx-Mme xxxxx revendent leur bien.

Aujourd'hui, nous sommes dans l'obligation de rédiger cet acte de mainlevée. Pour ce faire, je vous remercie de m'adresser par tout moyen à votre convenance la somme de 450 ?. Je m'excuse par avance de ce désagrément et me tiens à votre disposition pour toute explication.

Cordialement